

TOURNOI INTÉRIEUR ASPOM 2017

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

BORDEAUX ASPOM ÉCHECS organise son TOURNOI INTÉRIEUR au siège du club, (voir organisation)

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE en vigueur.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés A de BORDEAUX ASPOM ÉCHECS.
- le tournoi est homologué FIDE

ARTICLE 3 ORGANISATION

Le tournoi se déroule du 08 septembre au 10 septembre 2017 en 5 rondes au système suisse, au 131 bis rue Amédée St Germain, salle 9

RONDE 1 vendredi 08 septembre à 19h00
RONDE 2 samedi 09 septembre à 9h00
RONDE 3 samedi 09 septembre à 14h00
RONDE 4 dimanche 10 septembre à 9h00
RONDE 5 dimanche 10 septembre à 14h00

Inscription par email alain.sallete@neuf.fr avant le 08 septembre 2017.

ARTICLE 4 CADENCE

Chaque joueur dispose de 1 heure 30' et 30 secondes par coup pour toute la partie

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

5€ pour les licenciés du club, à jour de leur cotisation annuelle 2017-2018.
Un chèque de caution de 47 euros, prix coûtant de la licence A sera demandé pour les autres joueurs.

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-aequo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans cet ordre:

- 1 – buchholz tronqué
- 2 – cumulatif
- 3 - performance

ARTICLE 7 PRIX

1^{er} – inscription gratuite au Championnat de Bordeaux 2018
2^{ème} – inscription gratuite à l'Open Jean Mandouze 2017
3^{ème} – inscription gratuite à la Coupe de Bordeaux 2018

Idem pour les moins de 1600 si plus de 10 participants

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal: Frédéric Marimont AF1

ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

Le Comité Directeur du club

L'organisateur, Alain Sallette

L'arbitre, Frédéric Marimont